

HORNET

énergies

Comment une centrale photovoltaïque sur le terrain d'une station d'épuration permet à la communauté de commune de Bièvre Isère de réduire ses charges en électricité par l'autoproduction ?

Bièvre Isère Communauté a décidé d'équiper la station d'épuration de **La Côte-Saint-André** d'une centrale photovoltaïque sur une surface de 1 200 m². Le site, qui traite les eaux usées d'environ 15 000 équivalents-habitants répartis sur 7 communes, affiche une consommation électrique annuelle de 550 MWh. **Blandine Pourrat, Directrice générale adjointe** des services de la collectivité, notamment en charge du pôle environnement, détaille cette installation dont Hornet Énergies est le maître d'œuvre et l'assistant maître d'ouvrage. Mise en service prévue d'ici fin 2023.

LE BESOIN DE DÉPART



Dans le cadre des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), volonté des établissements publics territoriaux de s'orienter vers la production d'énergies renouvelables.



Réalisation d'économies sur les dépenses en électricité, à l'impact fort sur les finances des acteurs locaux. Coût de l'électricité : 63 500 euros / an pour la station d'épuration de La Côte-Saint-André.



Respect des contraintes en lien avec le site.



Installation de panneaux photovoltaïques pour autoproduire de l'électricité sur un site consommant beaucoup d'énergie et géré en direct par la communauté de communes (550 MWh consommés / an).

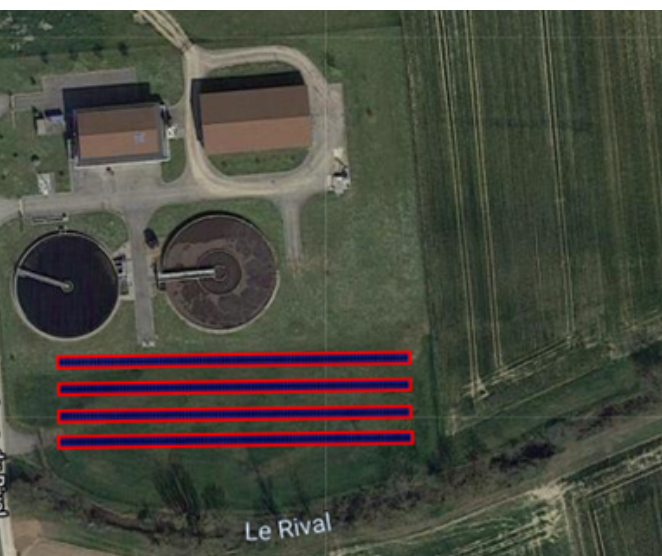
ARGUMENTS DÉCISIFS DANS LE CHOIX DU PROJET PRÉSENTÉ PAR HORNET ÉNERGIES

- Après analyse des deux offres reçues dans le cadre de la consultation lancée par Bièvre Isère Communauté, Hornet Énergies l'emporte, notamment sur les critères de valeur technique.
- Grande expertise ressentie lors des échanges, qualité des projections chiffrées.
- Rassurant sur sa capacité à aider au choix de la meilleure entreprise pour réaliser les travaux, à un prix maîtrisé.
- Bonne prise en considération des contraintes du site :
 - 1/ Non-homogénéité du terrain suite à la démolition d'une ancienne station d'épuration.
 - 2/ Installation en zone inondable, au bord d'un cours d'eau, nécessitant des panneaux photovoltaïques surélevés d'un mètre pour la conformité avec le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

LE DÉROULÉ DU PROJET

- En 2021, étude de faisabilité menée par Hornet Énergies.
- Mise en place d'une consultation par la communauté de communes pour choisir le maître d'œuvre du projet.
- L'entreprise Hornet Énergies est retenue, elle travaille à préciser le projet, les données techniques et financières.
- Études géotechniques des sols.
- Hornet Énergies lance le dossier de consultation des entreprises installatrices et aide à la sélection : Equans (ex Inéeo) pour la pose des panneaux de l'entreprise Photowatt dont les wafers* sont fabriqués à Bourgoin-Jallieu (Isère).
- Déclaration préalable de travaux pour l'ensemble du projet.
- Demande de raccordement auprès d'Enedis en vue d'injecter l'électricité produite non consommée sur site.
- Réglages administratifs orchestrés par Hornet.
- Mise en route de la centrale photovoltaïque d'ici fin 2023.

*plaques très fines de matériau semi-conducteur



Un point fort d'Hornet Énergies ?

“ Mon avis sur Hornet Énergies est très positif. Nous traitons avec de vrais experts du domaine. Ils savent parfaitement accompagner des personnes sans connaissances techniques dans le photovoltaïque. Entre gérer une station d'épuration et installer une centrale solaire, les procédures sont très différentes et les équipes d'Hornet Énergies les maîtrisent parfaitement. Ils sont proactifs et interpellent leur client quand cela se justifie. Nous n'avons jamais eu besoin de les relancer. ”



RÉSULTATS

- Une centrale au sol sur 1 200 m², surélevée de 1 m avec une puissance installée de 250 kWc.
- Taux d'autoconsommation = 63 %, soit environ 200 MWh (énergie autoconsommée / énergie produite par la centrale photovoltaïque).
- Taux d'autoproduction : 36 % (énergie autoconsommée / énergie totale consommée sur site).

« Nous allons autoconsommer une grande partie de l'électricité produite, le surplus sera injecté sur le réseau électrique Enedis puis vendu à un agrégateur. Notre station est isolée en campagne mais la présence d'un réseau électrique à proximité nous permet d'injecter notre surplus. Au total, l'installation nous permettra d'économiser environ 17 500 euros par an sur le poste des charges en électricité. La vente du surplus de 118 MWh génèrera une recette d'environ 6 000 euros par an. Par rapport à l'investissement initial, le seuil de rentabilité devrait être atteint d'ici une douzaine d'années, selon les prévisions d'Hornet Énergies. » Blandine Pourrat, Directrice générale adjointe des services de la collectivité.

À RETENIR

En tant qu'actrices du développement d'un territoire, les collectivités communales et intercommunales ont valeur d'exemple en amorçant une démarche concrète en faveur de l'autosuffisance énergétique. L'installation de panneaux photovoltaïques est un symbole fort d'un engagement à soutenir les énergies renouvelables, à honorer les CRTE signés, et d'une préoccupation à mieux maîtriser les dépenses locales.